



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 17 avril 2018 - N° 54/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des entreprises créées en 2018 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2018)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : nouvelle enquête tous les quatre ans ; chaque enquête comporte trois vagues d'interrogation d'une même cohorte

Demandeur : Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, ministère de l'Économie et des Finances

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête auprès des entreprises créées en 2018.

Cette enquête fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) et constitue la septième série de ce dispositif initialisé en 1994. Chaque série comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. Pour cette nouvelle série, la première interrogation aura lieu en 2018, la deuxième en 2021 et la dernière en 2023 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises. Le dispositif permet également de mesurer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, ...), nationalement, régionalement et sectoriellement. Enfin, il permet d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2018 abordera les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec notamment une interrogation spécifique des micro-entrepreneurs. Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2021 et en 2023, porteront sur la pérennité de l'entreprise, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018. Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes non agricoles.

L'échantillon interrogé comprend environ 80 000 entreprises, dont 40 000 micro-entrepreneurs et 40 000 entreprises dites « classiques » (c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs).

Les précédentes collectes s'effectuaient sous forme d'un questionnaire papier adressé par voie postale à l'entreprise. La première interrogation de la cohorte de 2018 utilisera le même support. Il est prévu que les interrogations réalisées en 2021 et 2023 de cette cohorte fassent l'objet d'une collecte via internet.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet Sine. Pour la cohorte 2018, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), AFE Créations, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, Ministère de l'emploi, Ministère de l'économie, Ministère des transports, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), Banque publique d'investissement (BPI), Banque de France, des représentants universitaires, les organisations professionnelles (Medef, CGPME, FFB et U2P), les syndicats de salariés et l'Insee.

Cette septième cohorte donnera lieu à plusieurs publications nationales (*Insee Première* et *Insee Résultats*) puis régionales (*Insee Analyses*) en 2019 et 2020 pour la première interrogation, en 2022 et 2023 pour la deuxième, en 2024 et 2025 pour la troisième.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête dans son ensemble.